SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS PUBLICS DE L'EDUCATION NATIONALE

SNAPEN

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

POUR FAIRE VALOIR L'ENSEMBLE DE NOS DROITS

UN SYNDICAT LIBRE QUI AGIT SUR LE TERRAIN & DEVANT LES JURIDICTIONS

3 EXIGENCES POUR LES CCP SUR LE MANDAT 2027-2030

ACTION AU CONSEIL D'ÉTAT

OCTOBRE 2025
en cours de jugement

Afin de pouvoir offrir un poste sur concours à tous les contractuels qui le désirent !

L'administration précarise les emplois et bloque les titularisations et les mutations légitimes. Le SNAPEN a engagé la saisine du Conseil d'État pour contraindre le ministère au respect statutaire des postes et des collègues. Cette précarité tire les rémunérations vers le bas pour tout le monde, des titulaires comme pour les contractuels. Oui à l'ouverture des concours.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

NOVEMBRE 2025
en cours de jugement

Requête pour une médecine du travail effective pour tous les personnels !

L'État doit appliquer la loi : suivi médical réel, visite obligatoire et prise en compte de la pénibilité pour chacun. Les agents n'ont aucun suivi médical durant leur carrière. Le SNAPEN dépose une requête formelle devant le Tribunal administratif pour imposer une médecine préventive réelle et protectrice.

PROTECTION

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Tacler à la gorge le "prof-bashing" et le dénigrement des personnels !

Trop de déconsidération des personnels par les médias et l'institution publique. Le SNAPEN réagit systématiquement et attaque en justice toutes diffamations et outrages visant nos métiers : saisine de la Cour de justice de la République contre la ministre Amélie Oudéa-Castéra ("profs absents") et Sébastien Lecornu (défaut de diplôme), dénonciation contre la DRH de Montpellier qui a encouragé nos collègues en reconversion à essayer ***l'euthanasie***.

Conditions de travail

Baisse des effectifs par classe, visites médicales obligatoires, soutien psychologique, aménagement de poste respecté.

Défense du statut

Accès aux emplois publics d'État par le concours et non par la contractualisation massive.

Défense juridique

Tous nos adhérents bénéficient d'une protection juridique civile et pénale pour les activités professionnelles ainsi qu'une consultation gratuite une fois par an avec un avocat de droit public.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Vote électronique sur votre espace officiel électeur

VOTEZ SNAPEN !

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Agents contractuels

Fonctions administratives • techniques • pédagogiques • sociales • de santé

VICE-RECTORAT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CANDIDATURE PRÉSENTÉE PAR

SNAPEN

Syndicat National des Agents Publics de l'Education Nationale

Bulletin de candidature — Élections professionnelles 2026